

Objectif 8 Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire

Objectif 8 Assurer un usage équilibré des landes et pelouses d'alpage et préserver les pelouses sèches sur calcaire

"[...]Les écosystèmes faisant l'objet d'usages pastoraux peuvent être affectés par des effets non souhaités de traitements vétérinaires. C'est le cas de certains antiparasitaires qui détruisent des insectes et autres animaux invertébrés qui dégradent la matière organique. La préservation des écosystèmes concernés, ainsi que la pérennité des pratiques pastorales qui s'y exercent, nécessitent que les effets de ces traitements soient identifiés et contrôlés. Enfin, les effets des changements globaux sur la ressource pastorale disponible et la biodiversité associée, font l'objet d'un suivi particulier."

Action contractuelle 14 Mettre en place un réseau d'alpages de référence

Il s'agit d'un réseau d'alpages de référence destiné à suivre l'évolution des milieux, d'un choix de taxons, de la ressource pastorale et des usages. Ce suivi se fait en étroite concertation avec la profession agricole.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· apporte un appui technique	· participent	Organismes de recherche et conseil, chambres consulaires, éleveurs, services de l'Etat
L'action contractuelle 14 s'applique sur les espaces à vocation dominante pastorale du coeur repéré sur la carte des vocations.		

pages 43 à 45

Référence ID de l'article : #1795

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-14 14:46